

# ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER DU NORD BELGE : 4.000 MW D'ICI 2024

## 1999-2019: DE 0 À 2.300 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER DU NORD BELGE

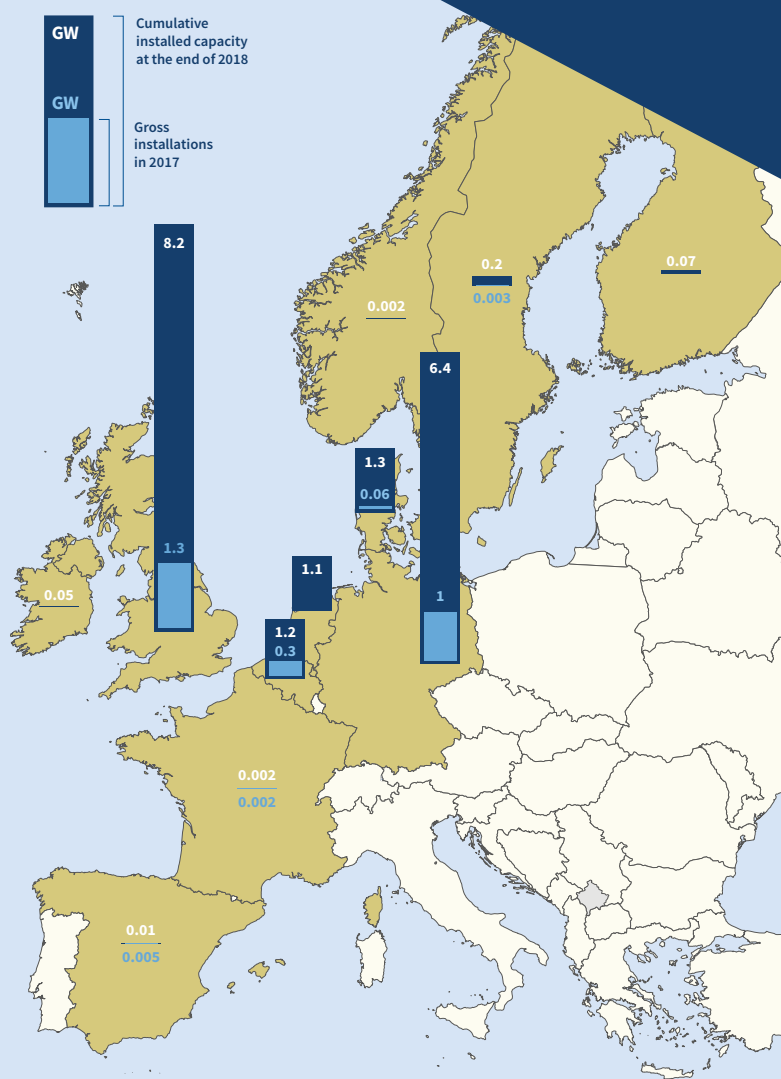
Le développement de l'industrie éolienne offshore en Belgique résulte de la volonté d'industriels belges visionnaires et d'une politique résolue et ferme. De 1999 à nos jours, cette politique a créé une sécurité juridique pour l'éolien en mer, condition essentielle pour attirer des milliards d'investissements à risque.

En 2009, les six premières éoliennes de C-Power ont commencé à produire de l'électricité sur le Thorntonbank. Dix ans plus tard, une capacité de production climatiquement neutre de **1.556 MW** est opérationnelle en mer du Nord belge, ce qui classe notre pays dans le top 4 européen.

La technologie de l'énergie éolienne en mer s'est développée à la vitesse de l'éclair : alors qu'une éolienne de 3 MW était la norme en 2009, des éoliennes de 9 MW sont installées en mer du Nord belge cette année. La construction de parcs éoliens offshore est aujourd'hui quatre fois plus rapide qu'il y a dix ans. De ce fait, le coût de l'éolien en mer a rapidement chuté ces dernières années, et cette technologie énergétique est devenue l'une des plus compétitives. D'ici **2020**, 8 parcs compteront ensemble **2.300 MW de capacité de production éolienne en mer** et fourniront une production annuelle moyenne de **8 TWh**, ce qui représente environ **10 %** de la demande totale d'électricité belge.

La BOP demande que la **sécurité juridique** des parcs éoliens de première génération (de 2009 à 2019) soit protégée, en n'imposant pas aux parcs existants de nouvelles règles politiques qui pourraient mettre en péril ces milliards d'investissements.

# BOP

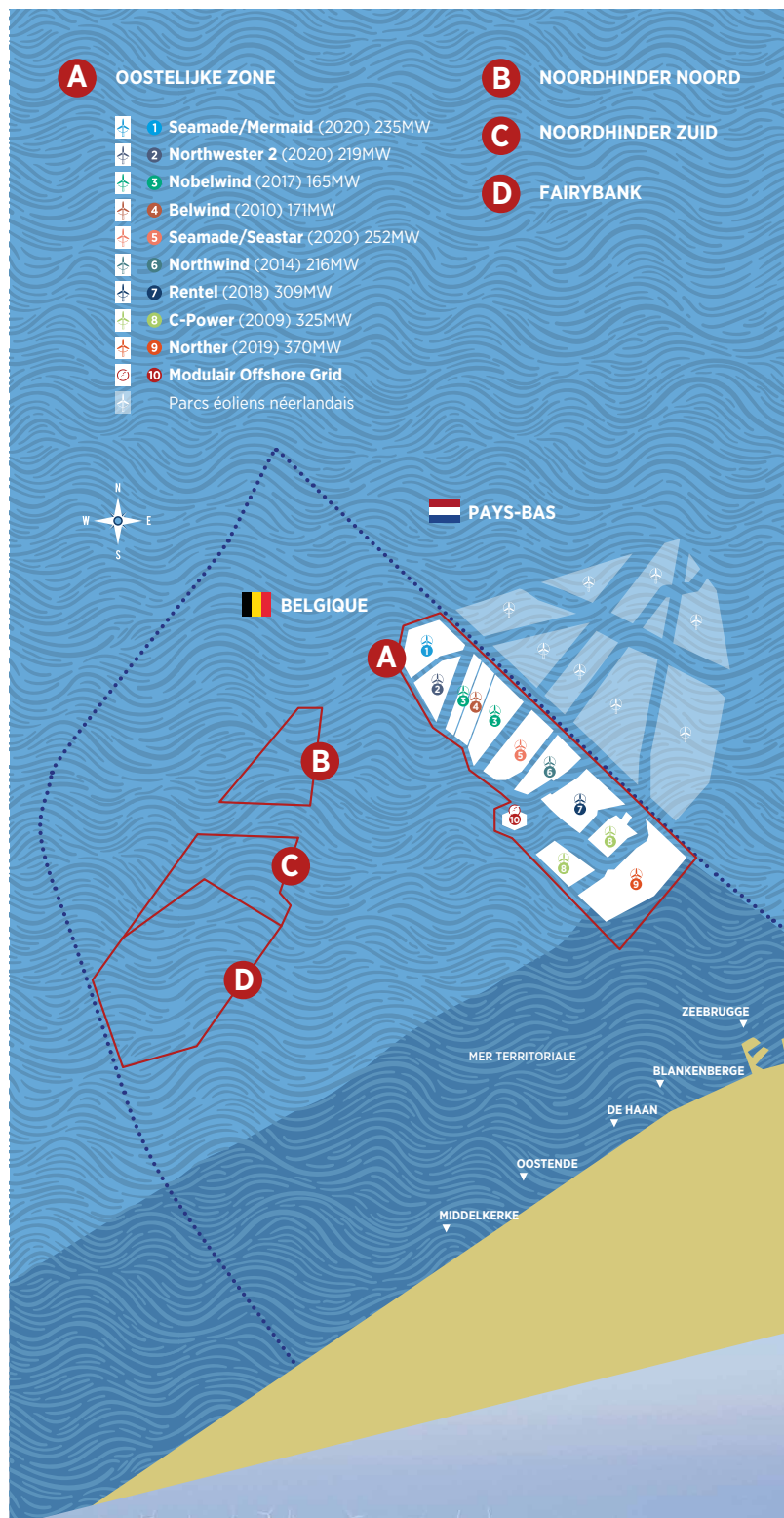
 | BELGIAN  
OFFSHORE  
PLATFORM

# 2019-2024 : L'INDUSTRIE ÉOLIENNE OFFSHORE EST PRÊTE À CONTRIBUER DE MANIÈRE ACCÉLÉRÉE ET À GRANDE ÉCHELLE À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ NEUTRE EN CARBONE EN BELGIQUE

À l'heure où l'énergie éolienne en mer est devenue une technologie mature et économiquement viable, et compte tenu du besoin urgent de rendre la production d'électricité neutre en carbone, **le déploiement accéléré de nouvelles capacités éoliennes en mer du Nord** est une nécessité absolue. En outre, la poursuite du développement de projets locaux est essentielle pour que les entreprises belges maintiennent leur avance sur le marché international de l'énergie éolienne offshore.

Le gouvernement Michel a désigné de nouvelles zones pour une capacité éolienne de 2000 MW dans le Plan d'Aménagement des Espaces Marins 2020-2026, et il a également approuvé le schéma directeur du nouveau système d'attribution. Cette nouvelle procédure ne serait achevée que fin 2022, ce qui permettrait d'attribuer la nouvelle capacité au plus tôt en 2023. Dans le Plan de Développement Fédéral 2020-2030, le gestionnaire de réseau indique que le raccordement au réseau de la nouvelle capacité offshore ne pourra être garanti que d'ici 2026-2028.

La BOP demande au gouvernement fédéral d'accélérer la réforme de la procédure d'appel d'offres. La BOP demande également que les procédures d'autorisation nécessaires au renforcement du réseau à haute tension soient simplifiées et accélérées, afin que le gestionnaire du réseau puisse fournir une garantie de raccordement en temps et en heure. Concrètement, la BOP demande que **la procédure d'appel d'offres pour l'énergie éolienne offshore soit publiée en 2020 et que le raccordement au réseau pour 2.000 MW soit garanti d'ici 2023-2024.**



[WWW.BELGIANOFFSHOREPLATFORM.BE](http://WWW.BELGIANOFFSHOREPLATFORM.BE)